



# Réinscription en classe supérieure

## PROCEDURE ET DELAIS

### I - REINSCRIPTION en CPGE2, BTS2 et DTS2/3

**A imprimer et renvoyer au plus tard pour le 4 juillet (dernier délai) »**

1. **Fiche de réinscription** (\*voir ci-dessous), correctement renseignée avec 1 photo récente agrafée sur le 1<sup>er</sup> feuillet
2. **Fiche de renseignements** + photo
3. **Fiche infirmerie** (2 pages) + copie vaccins du carnet de santé
4. **Fiche intendance** (pour tous) + chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée (demi-pension ou internat)
5. **Formulaire de demande d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante** (**obligatoire pour tous** : à déposer au Stand de Sécurité sociale présent le jour de la rentrée).
6. **Caisse de solidarité** + règlement pour la cotisation facultative à la Caisse de Solidarité des élèves
7. **La Maison des Lycéens** + règlement pour l'adhésion facultative à la MDL
8. **Dossier Internat** (si vous étiez déjà interne ou en avez fait la demande)

### II – REGIME ⇨ Demi-Pensionnaire & Interne

**A joindre au dossier de réinscription**

- ⇨ **Demi-Pension** Informations générales, voir Doc 1 (+ fiche Intendance + chèque à joindre)
- ⇨ **Interne** Informations générales, voir Doc 2 (+ dossier Internat à imprimer + chèque à joindre)

### III – SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE

**Dossier complet à déposer sur le Stand le jour de la rentrée**

- Formulaire de "**demande d'affiliation**" (compléter et joindre les pièces selon votre situation)
- Selon votre situation (CAS 1, 2, 3 ou 4) vous devrez régler par **chèque** à l'ordre de l' « agent comptable du lycée Voltaire » votre affiliation à la sécurité sociale étudiante. Le montant sera connu début juillet et indiqué sur le site internet du lycée. *Le chèque sera encaissé fin septembre.*
- Ne pas oublier de joindre le **Relevé d'identité Bancaire ou Postal** au nom de l'étudiant(e).

Merci de nous transmettre, avec le dossier d'inscription,  
le chèque + le formulaire + le RIB ⇨ indiquer vos Nom-Prénom et classe demandée au dos du chèque.

### IV – BOURSES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**A joindre au dossier avec le document de sécurité sociale pour exonération éventuelle**

**La notification de bourse 2015-2016 doit être jointe au dossier de sécurité sociale étudiante** (indiquer vos nom, prénom et classe demandée sur la notification)

Si vous êtes boursier (échelon 0 à 6) vous serez exonéré du montant de la Sécurité sociale étudiante (*pour information le montant s'élevait à 213 Euros en 2014-2015*)

#### **\* IMPORTANT :**

**Vous devez déposer ou nous adresser dans un même envoi, le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :**  
Lycée Voltaire – Scolarité Post Bac – Dossier d'inscription – 3 avenue Voltaire – 45072 Orléans Cedex 2  
**(au plus tard le 4 juillet 2015, dernier délai)**

**Attention :** Les documents devront être insérés dans une chemise plastifiée transparente (à coin ouvert), format 21x29,7

**Nota Bene :** Il est important de remplir correctement le dossier, chaque feuillet étant à destination de services différents.



# Demi-Pension

Doc 1

(à conserver)

La demi-pension est un service rendu aux élèves et aux parents.  
Elle fonctionne les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, selon le mode du self service.

## 1) PRINCIPE DU PAIEMENT

Le prix du repas est fixé à 4,00 € (à titre indicatif, le Conseil régional peut décider des modifications des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

## 2) MODALITÉS PRATIQUES

Règlement en ligne :

Il est fortement recommandé d'acheter vos repas sur le site [www.voltaire.com.fr](http://www.voltaire.com.fr) - Vivre à Voltaire – Payer les repas en ligne - (transaction 40,00 € minimum). Pour les nouveaux élèves, le code d'accès sera donné après encaissement du premier chèque.

Règlement par chèque :

Les repas sont vendus par 20 minimum (soit 80,00 €).

Les chèques à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable du lycée Voltaire doivent être insérés dans le dossier d'inscription ou de réinscription de l'élève avec la fiche Intendance. Par la suite, ils seront déposés à la loge ou au service intendance **48 heures à l'avance** (jeudi soir au plus tard pour le lundi).

Une borne interactive, située dans le hall du bâtiment administratif, permet de créditer la carte directement par chèque.

Au dos du chèque, devront être inscrits, le numéro de la carte à code barre, le nom, le prénom et la classe.

En cas d'insuffisance de provisions sur la carte, l'accès au self ne sera pas autorisé.

**En cas de perte ou vol, il convient de prévenir immédiatement le service d'intendance afin d'invalider la carte perdue et d'empêcher une utilisation frauduleuse.**

Pour la rentrée, une carte (impression bleue) à code barre indispensable pour le passage au self sera remise aux élèves (1<sup>ère</sup> carte gratuite – en cas de perte, vol ou détérioration : 5,00 €).

**La carte de l'an dernier est toujours valable.**

**Aucun passage n'est autorisé sans carte.**

En cas d'oubli, l'élève demi-pensionnaire pourra acheter une carte jetable vendue 5 € et utilisable une fois.

*Les élèves utilisant le parking à vélo devront demander une carte spécifique (impression rouge) - (1<sup>ère</sup> carte gratuite – en cas de perte, vol ou de détérioration : 7,00 €).*

## 3) RÉSERVATION

**La réservation du repas est obligatoire.** Elle peut se faire à partir de 14 heures la veille et au plus tard le matin avant 10 H 30 pour le repas du midi.

Elle s'effectue en insérant la carte à code barre dans l'un des lecteurs situés dans l'enceinte du lycée.

La réservation engage l'élève et le repas est immédiatement débité de son compte.

**Aucun passage n'est autorisé sans réservation.**

En l'absence de réservation, l'élève demi-pensionnaire pourra acheter une carte jetable utilisable une seule fois.

Si l'élève annule sa réservation avant 10 H 30, ou s'il est absent de façon justifiée, son compte est à nouveau crédité du montant du repas. Pour cela, il doit se présenter auprès des services d'intendance.

## 4) REMISE DE PRINCIPE

Une famille ayant au moins trois enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires dans l'enseignement public secondaire peut bénéficier d'une remise de principe (compléter la fiche intendance) sous réserve d'une fréquentation régulière du self.

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (pour paiement des bourses nationales et remises de principe si besoin).

## 5) LES FONDS SOCIAUX

En cas de difficultés financières, les familles ont la possibilité de demander une prise en charge ponctuelle des frais de demi-pension par les fonds sociaux. La demande devra être formulée auprès de Madame l'Assistante Sociale qui instruira le dossier, dans le respect de l'anonymat, avant de le soumettre à l'accord de la Direction du lycée.

## 6) CAISSE DE SOLIDARITÉ

La participation à la caisse de solidarité est d'un montant égal ou supérieur à 5,00 €. Cette caisse permet d'aider les élèves en difficulté. Il est important d'y contribuer.



# INTERNAT

Doc 2

(à conserver)

L'internat est un service rendu aux élèves et aux parents.

## 1) INSCRIPTION

L'inscription à l'internat ne pourra être prise en compte qu'après le dépôt d'un chèque de 450,00 € (2/3 du 1<sup>er</sup> trimestre), **encaissé au mois de juillet**.

Les élèves boursiers, hors classes préparatoires, ne sont pas concernés.

Le solde sera versé sur présentation de la facture courant novembre.

## 2) TARIF

Les frais d'internat sont annuels, forfaitaires et payables d'avance. Des remises d'ordre peuvent être accordées pour 5 jours d'absence consécutive, sur demande des parents (document disponible à l'intendance), avec présentation d'un justificatif, exemple : *certificat médical* ou pour toute autre absence, du fait de l'administration (voyage scolaire, stage obligatoire, etc...).

Les changements de régime en cours de trimestre ne sont pas autorisés, sauf cas exceptionnel dûment justifié. **Les demandes devront être adressées à Monsieur le Proviseur, et remises au service de la scolarité (1<sup>er</sup> étage de l'Administration).**

A la rentrée, une carte (impression bleue) à code barre indispensable pour le passage au self sera remise aux nouveaux élèves (1<sup>ère</sup> carte gratuite). La carte de l'an dernier est toujours valable.

En cas de perte, vol ou détérioration, une nouvelle carte sera vendue au prix de 5,00 €. Dans ce cas, il convient de prévenir immédiatement le service d'intendance afin d'invalider la carte perdue et d'empêcher une utilisation frauduleuse.

**Aucun passage n'est autorisé sans carte.**

En cas d'oubli, l'élève devra se procurer auprès de la vie scolaire une attestation l'autorisant à accéder au self pour la semaine concernée.

Le tarif de l'internat pour le 1<sup>er</sup> trimestre septembre/décembre 2015 s'élève à 677 €.

A titre indicatif, les trimestres janvier-mars 2015 et avril-juin 2015 s'élevaient à 510,20 € *Le Conseil régional peut modifier ce tarif pour l'année 2016.*

## 3) LES FONDS SOCIAUX

En cas de difficultés financières, les familles ont la possibilité de demander une prise en charge des frais de pension par les fonds sociaux. La demande devra être formulée auprès de Madame l'Assistante Sociale qui instruira le dossier dans le respect de l'anonymat avant de le soumettre à l'accord de la Direction du lycée.

## 4) REMISE DE PRINCIPE

Une famille ayant au moins trois enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires dans l'enseignement public secondaire peut bénéficier d'une remise de principe (compléter la fiche intendance).

## 5) CAISSE DE SOLIDARITE

Cette participation facultative peut être d'un montant égal ou supérieur à 5,00 €. Cette caisse permet d'aider les élèves en difficulté. Il est important d'y contribuer.

**Le dossier d'Internat est à joindre au dossier d'inscription dans une chemise plastifiée à coin ouvert :**

**« INTERNAT POST BAC 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année + Classe »**

- Le dossier « Internat » accompagné du chèque de 450 € correspondant aux frais d'hébergement (dont restauration), établi à l'ordre de « Agent Comptable du Lycée Voltaire » - *Inscrire au dos du chèque le nom, le prénom et la classe de l'étudiant(e).*
- 1 photo d'identité récente à coller sur le dossier.
- 1 Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom du responsable financier (nécessaire pour le remboursement des trop perçus).



## ***Caisse de solidarité***

### **CAISSE DE SOLIDARITE DU LYCEE VOLTAIRE**

**« L'engagement de tous au service de chacun »**

**Le contexte socio-économique est actuellement délicat et incertain. Toute famille, tout lycéen ou étudiant peut alors rencontrer, ne serait-ce que momentanément, une situation financière difficile.**

**La caisse de solidarité du lycée Voltaire est là pour apporter réponse à ces situations en accordant une aide ponctuelle de nature sociale : restauration, internat, inscription aux concours, matériels scolaires, sorties et voyages scolaires...**

**La caisse de solidarité du lycée Voltaire est abondée par la participation volontaire des familles.**

**La participation (10 euros minimum si possible) est à adresser par chèque à l'ordre de « Agent comptable du lycée Voltaire ».**

**Merci de mentionner le nom – prénom et la classe fréquentée au dos du chèque, en précisant Caisse de Solidarité du lycée Voltaire.**

**Merci à chacun d'entre vous.**

**Le Proviseur**

**Caisse de solidarité du lycée Voltaire**

*Montant à régler par chèque à l'ordre de « Agent comptable du lycée Voltaire »*

*Mentionner les NOM – PRENOM et la CLASSE au dos du chèque.*

*A joindre au dossier d'inscription – Merci de glisser le chèque dans une enveloppe portant la mention*

**« Caisse de solidarité »**



## Maison Des Lycéens

LYCEE VOLTAIRE – 3 avenue Voltaire 45100 ORLEANS  
ou à la boîte aux lettres dans le lycée – parloir 3-4 de l'administration.  
*L'association lycéenne – loi 1901 – Lycée Voltaire Orléans la Source*

La Maison Des Lycéens est une association lycéenne qui a pour but de contribuer à l'épanouissement des élèves du lycée mais aussi à améliorer le cadre de vie. Quand on sait que l'on passe en moyenne 9 h par jour dans l'enceinte du lycée, il est important de se sentir bien, car il est évident que le cadre de vie influe sur le travail.

La Maison Des Lycéens est une association spécialement créée pour et par des lycéens. Un responsable et des élèves en sont les gestionnaires et sont chaque jour à l'écoute des autres.

Les actions qu'elle mène au sein du lycée sont :

- fonctionnement de la cafétéria (vente de boissons et de confiseries diverses...),
- animations (carnaval, bal des terminales...),
- pour les internes accès à la télévision et aux DVD...,
- participation aux campagnes de prévention au sein du lycée (tabac, drogues, contraception, SIDA, journée sur le mal-être...),
- pour les élèves en difficultés financières possibilités d'apporter des aides lors de sorties pédagogiques, voyages...,
- aide à l'organisation et participation financière de la semaine de la culture.

Les membres du bureau de l'association sont un lien privilégié avec les différents acteurs du lycée tel que l'administration et les professeurs. Ils communiquent les demandes d'élèves, les propositions d'activités et les améliorations éventuelles à apporter sur des projets ou des activités. Que vous soyez élèves de secondes, de premières, de terminales, de BTS ou en classes préparatoires, vous pouvez nous rejoindre. ***C'est tous ensemble que nous pourrons construire quelque chose et évoluer.***

C'est dès le début de l'année, au moment des inscriptions et de la rentrée scolaire que tout commence. Chaque année, à la mi-octobre, lors de l'Assemblée Générale, nous discutons des projets pour l'année. **Ton avis nous intéresse.** Nous t'invitons donc dès à présent à assister à la prochaine Assemblée Générale où tu éliras les membres du bureau décisionnaire. Tu peux être un membre actif en t'investissant avec nous (tenue de la cafétéria, participation aux activités et projets) ou simplement un membre passif en payant ta cotisation annuelle qui est seulement de **8 euros**.

Intégrer la Maison Des Lycéens :

- te donnera le sens des responsabilités,
- t'investira dans la vie lycéenne,
- te donnera une plus grande confiance en toi et les élèves et adultes t'accorderont la leur,
- te permettra de créer de nouveaux liens amicaux. Et peut-être aussi de garder de bons souvenirs du lycée et de cette expérience,
- te permettra d'acquérir une compétence,
- te permettra de valoriser ton CV.

Emeline BRULEY  
Présidente de la MDL



Je souhaite devenir membre de la MDL pour l'année **2015/2016** (joindre le règlement de **8 €** à l'ordre de la MDL du lycée Voltaire).

NOM – Prénom : ..... Age : .....

Classe : ..... A : ..... Le .....2015

**La cotisation facultative à la Maison Des Lycéens est de 8 €.**

*Païement de l'adhésion par chèque à l'ordre de « Maison Des Lycéens du Lycée Voltaire »  
(mentionner les NOM – PRENOM et la CLASSE demandée au dos du chèque).*

*A joindre au dossier d'inscription – Merci d'agrafer le chèque et le bulletin d'adhésion*



# Sécurité sociale étudiante

(à conserver)

## Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante

En fonction de la profession de vos parents et de votre âge au cours de l'année universitaire (entre le 1 octobre 2015 et le 30 septembre 2016), vous imprimerez le dossier correspondant (CAS 1, 2, 3 ou 4) puis le complétez pour le joindre à votre dossier d'inscription. Attention, pour les cas particuliers lire les consignes en dessous du tableau !

Profession du parent dont vous êtes l'ayant droit	Vous avez entre 16 et 19 ans	Vous avez 20 ans	Vous avez entre 21 et 28 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié du secteur privé et autre profession relevant du régime d'assurance maladie des salariés : artiste auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné</li> <li>- Fonctionnaire, agent des collectivités territoriales</li> <li>- Exploitant ou salarié agricole</li> <li>- Régime de la Banque de France</li> </ul>	<p>Inscription à la sécurité sociale étudiante <b>obligatoire et gratuite</b></p> <p><b>CAS - 1 -</b></p>	<p>Inscription à la sécurité sociale étudiante <b>obligatoire et payante</b> (gratuite si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur)</p> <p><b>"AFFILIATION OBLIGATOIRE ET PAYANTE"</b> Cotisation fixée par arrêté ministériel et payable à l'URSSAF via votre établissement d'enseignement supérieur.</p> <p><b>CAS - 2 -</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profession relevant du régime d'assurance maladie des professions indépendantes : artisan, commerçant, industriel, profession libérale</li> <li>- Profession relevant de régimes spéciaux : EDF-GDF, RATP, Mines, Militaires, Clercs et employés de notaires, Chambre de commerce de Paris, régime des Cultes, Sénat.</li> </ul>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer. Vous restez rattaché au régime et à l'organisme d'assurance maladie de votre parent</p> <p><b>"COUVERT PAR LA SECURITE SOCIALE DU PARENT"</b></p> <p><b>CAS - 3 -</b></p>	<p><b>"COUVERT PAR LA SECURITE SOCIALE DU PARENT"</b></p> <p><b>CAS - 3 -</b></p>	<p>Inscription à la sécurité sociale étudiante <b>obligatoire et payante</b> (gratuite si vous êtes boursier)</p> <p><b>CAS - 2 -</b></p>
<p>Profession relevant de régimes spéciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marine marchande (ENIM),</li> <li>- Port autonome de Bordeaux,</li> <li>- Théâtre national de l'Opéra,</li> <li>- Comédie française,</li> <li>- Assemblée Nationale.</li> <li>- Fonctionnaire international (ONU, ...)</li> </ul>	<p><b>"COUVERT PAR LA SECURITE SOCIALE DU PARENT"</b></p> <p><b>CAS - 3 -</b></p>		
<p>Agent de la SNCF</p>	<p><b>"COUVERT PAR LA SECURITE SOCIALE DU PARENT"</b></p> <p><b>CAS - 3 -</b></p>		

### QUELQUES CAS PARTICULIERS :

Pour tous les cas particuliers vous devez présenter un justificatif de votre situation : attestation de la caisse de Sécurité sociale qui le couvre actuellement, contrat(s) de travail, Carte Européenne d'Assurance maladie ou de son attestation provisoire...

- **BOURSIER** : l'affiliation reste obligatoire et gratuite sur présentation de la notification du CROUS (Echelon 0 à 6). Pensez à la joindre au dossier. Possibilité d'une aide régionale pour la complémentaire santé (<http://www.jeunesocentre.fr/reportages-reflexions-infos-conseils/la-region-centre-prend-soin-de-la-sante-des-etudiants.html>)
- **SALARIÉ** : pas d'affiliation si et seulement si l'étudiant travaille régulièrement tout au long de l'année universitaire (plus de 60h par mois ou 120h par trimestre).
- **ÉTUDIANT ÉTRANGER ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE) ET SUISSE** : pas d'affiliation si l'étudiant est titulaire pour toute l'année universitaire d'une Carte Européenne d'Assurance maladie ou de son attestation provisoire, ou d'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.
- **ÉTUDIANT ÉTRANGER HORS EEE & SUISSE** : l'affiliation est obligatoire et payante, sauf pour les boursiers du Gouvernement français. **CAS - 4 -** Etudiants étrangers et nés à l'étranger (y compris TOM). Vous devez fournir à votre centre payeur, un extrait d'acte de naissance avec traduction (sauf anglais, italien, espagnol, portugais et allemand). Ce document est très important, il vous permettra d'avoir un numéro de sécurité sociale définitif et certifié. Cette information déclenche automatiquement la création de la carte vitale.
- **MARIÉ, CONCUBIN, PACSÉ** : si le conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS est étudiant, l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire ; s'il est salarié, il le couvre.
- **CMU** : l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est obligatoire pour les moins de 28 ans.

Découvrez et choisissez votre Centre payeur de Sécurité sociale étudiante :

SMECO ou LMDE (à découvrir sur leur site Internet)



En savoir plus sur les régimes de couverture sociale, visitez le site de l'Assurance Maladie



# RENTREE des ETUDIANTS

(à conserver)

➤ **MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015** ◀



## ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

*Présence obligatoire*

Classes	Accueil internat	Accueil auditorium	Accueil externat
CPGE 1 et 2	10h00	11h30 puis prise en charge par les PP	
DTS 1,2 et 3	11h30	14h00 puis prise en charge par les PC	
BTS1	14h00	15h00 puis prise en charge par les PP	
BTS2	15h00		16h00 prise en charge par les PP

\* *Accueil externat* : prise en charge par les professeurs principaux dans les salles de classe.



## STAND SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

**Formalité obligatoire** pour valider votre inscription en formation (BTS / DTS / CPGE).

- ➡ Vous devez déposer votre dossier d'inscription à la sécurité sociale étudiante complet auprès de l'organisme de Sécurité sociale que vous aurez choisi (pensez à joindre la notification de bourse du CROUS, le cas échéant).

*La LMDE et la SMECO seront présents sur le Stand de 10h à 12h et de 15h à 18h pour vous informer et récupérer les documents..*



**Début des cours pour tous selon l'emploi du temps le Mercredi 2 septembre 2015**

**Ouverture de la demi-pension le Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 à midi**  
**Ouverture de l'internat le Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015**



## Inscription

### Aide pour compléter le dossier d'inscription

**Nota Bene** : Il est important de remplir correctement le dossier, chaque feuillet étant à destination de services différents.

⇒ Veuillez remplir les documents constitutifs de votre dossier d'inscription **lisiblement**.

#### **RAPPEL :**

**Vous devez déposer ou adresser dans un même envoi, le dossier d'inscription complet (ainsi que le dossier d'Internat, le cas échéant) à l'adresse suivante :**

**Lycée Voltaire  
Scolarité Post Bac  
Dossier d'inscription en « Nom de la classe demandée »  
3 avenue Voltaire  
45072 Orléans Cedex 2**

#### **Attention :**

**Les documents devront être insérés dans une chemise plastifiée transparente (à coin ouvert), format 21x29,7**



## Code Situation / Code Profession

#### **\* Situation emploi- codification :**

1 : Occupe un emploi      2 : Au chômage      3 : Pré- retraite, retraite  
4 : Autre situation ( personne sans activité professionnelle et « non retraité » ( femme au foyer ... )

#### **\* CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES**

10- Agriculteurs	47- Techniciens
21- Artisans	48- Contremaîtres, agents de maîtrise
22- Commerçants et assimilés	52- Employés civils et agents de la fonction publique
23- Chefs d'entreprises de dix salariés et plus	53- Policiers et militaires
31- Professions libérales	54- Employés administratifs d'entreprises
33- Cadres de la fonction publique	55- Employés de commerce
34- Professeurs et assimilés	56- Personnels des services directs aux particuliers
35- Professions de l'information des arts et spectacles	61- Ouvriers qualifiés
37- Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	66- Ouvriers non qualifiés
38- Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	69- Ouvriers agricoles
42- Instituteurs et assimilés	71- Retraités agriculteurs exploitants
43- Professions intermédiaires de la santé et du travail social	72- Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
44- Clergé, religieux	73- Retraités cadres et professions intermédiaires
45- Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	76- Retraités employés et ouvriers
46- Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	81- Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	82- Personnes sans activité professionnelle



#### **Information :**

- Les professeurs vous informent qu'il faut prévoir l'achat de manuels dans certaines disciplines (Aucun manuel scolaire n'est fourni par l'établissement).





## FICHE DE REINSCRIPTION CLASSES POST-BAC, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ANNEES

<b>NOM (en capitales)</b>		<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b> <b>F O M O</b>		Photo (coller ou agraffer)
Né(e) le	Lieu	N° du département			
Nationalité	Pays d'origine				
<b>Responsables légaux</b> (Noms – Prénoms) ☞ 1 : ☞ 2 :		Profession ☞ 1 : ☞ 2 :		Code Situation*   Code Profession* ☞ 1 : ☞ 2 :	
Adresse complète ☞		Téléphone domicile		Portable	
		Téléphone professionnel		E-mail	
<b>Adresse complète de l'étudiant (si différente)</b> ☞		<b>Régime :</b> Interne <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi- Pensionnaire <input type="checkbox"/>			
		Téléphone domicile		Portable E- mail	
<b>ETABLISSEMENT Année précédente</b> (si vous n'étiez pas au Lycée Voltaire) :					

\* Codes dans le tableau de référence joint.

**Cocher la case correspondant à votre formation :**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social | <input type="checkbox"/> BTS N.R.C. 3 semestres   |
| <input type="checkbox"/> BTS Management Unités Commerciales                           | <input type="checkbox"/> BTS N.R.C. Apprentissage |
| <input type="checkbox"/> BTS Négociation Relation Client (classique)                  |   |
| <input type="checkbox"/> BTS Communication  |   |
| <input type="checkbox"/> BTS Notariat   |   |
| <input type="checkbox"/> DTS Imagerie Médicale 2 <sup>ème</sup> année                 | <input type="checkbox"/> CPGE Economique (EC)     |
| <input type="checkbox"/> DTS Imagerie Médicale 3 <sup>ème</sup> année                 | <input type="checkbox"/> CPGE Technologique (TC)  |

<b>Langue Vivante 1</b>	<b>B.T.S.</b>	<b>C.P.G.E.</b>
	Anglais <input type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/>

<b>Langue Vivante 2</b>	<b>B.T.S. (facultatif)</b> <small>&gt; Rappel : toute LV2 commencée en 1<sup>ère</sup> année doit être poursuivie en 2<sup>ème</sup> année</small>	<b>C.P.G.E.</b>
	Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Arabe <input type="checkbox"/>

Date et signature de l'étudiant :

Date et signature des responsables légaux :



(Rayer la mention inutile et préciser la filière)

**INSCRIPTION EN :**

1<sup>ère</sup> année..... (Préciser)

2<sup>ème</sup> année..... (Préciser)

3<sup>ème</sup> année.....DTS IMRT.....

Photo  
Agrafée  
ou collée

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**NOM :**

**Prénom :**

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

N° sécurité sociale (carte vitale) :

Précisez le centre payeur choisi : SMECO  LMDE

**Nom et prénom des responsables :**

M.

profession :

Mme

profession :

**Adresse des responsables :**

.....

.....

Tél. :

adresse mail :

**Adresse de l'étudiant si différente :**

.....

.....

Tél. :

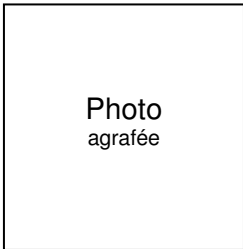
adresse mail :

**Qualité demandée :**  interne  demi-pensionnaire  externe

**Remarques particulières :** (problèmes de santé, situation familiale)



Année Scolaire : 20 / 20



Lycée Voltaire  
 3, avenue Voltaire  
 45072 ORLEANS  
 Tel : 02-38-63-36-20

**FICHE INFIRMERIE**

**Classe :**

<b>NOM (en capitales)</b>		<b>Prénoms</b>	Sexe	Portable élève :
Né(e) le	A		N° du départ.	
Nationalité	Pays d'origine			
En cas de séparation ou de divorce, qui a la charge de l'élève :				
Parents ou responsables légaux	Monsieur (Nom – Prénoms)		Profession	
	Adresse complète		Téléphone domicile	Portable
	CP	Ville	Téléphone professionnel	E-mail
	Madame (Nom – Prénoms)		Profession	
Adresse complète ( si différente de Monsieur )		Téléphone domicile	Portable	
CP	Ville	Téléphone professionnel	E- mail	
Etablissement d'origine : ( nom et adresse complète )			Classe fréquentée année précédente :	

Demi-Pension	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Interne	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Boursier	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PHOTOCOPIES DES VACCINS  
 SE TROUVANT DANS LE CARNET DE SANTE**

Renseignements complémentaires :

N° et adresse du centre de sécurité sociale : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

N° et adresse de l'assurance scolaire : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**VACCINATION ANTI-TETANIQUE (ou DTP)**  
(Attention : un rappel est nécessaire tous les 5 ans)

Date du dernier rappel ( voir carnet de santé ) : \_\_\_\_\_

MEDECIN DE FAMILLE : Dr \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

**INDICATIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SANTE DE L'ELEVE**

( à porter ci-dessous. Si vous souhaitez transmettre des informations

confidentielles, le faire sous enveloppe adressée au médecin scolaire )



**AUTORISATION EN CAS D'ACCIDENT OU D'URGENCE**  
( bulletin Officiel spécial du 06-01-2000)

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. Les responsables légaux de l'élève autorisent l'anesthésie de l'enfant au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Lu et approuvé le, \_\_\_\_\_ SIGNATURE :



**INTERNES : DEPLACEMENTS POUR SOINS MEDICAUX**

Les responsables légaux des élèves internes les autorisent à se rendre seuls, par leurs propres moyens, à toute consultation médicale ou examen radiologique ou biologique qui serait nécessaire, et s'engagent à prendre en charge les frais médicaux et de transport. Le refus de signer cette autorisation imposerait de venir prendre en charge l'élève au lycée par la famille pour tous les soins ne pouvant être assurés par l'infirmerie de la cité scolaire.

CORRESPONDANT, Nom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_  
( obligatoire pour les internes )

Lu et approuvé le, \_\_\_\_\_ SIGNATURE :



## FICHE INTENDANCE / 20 - 20

NOM ..... Prénom .....

Garçon  Fille  Majeur  **Classe** ..... N° Portable de l'élève : .....

Date et lieu de naissance .....

**Qualité** : Externe  Demi-pensionnaire  Interne

L'élève a-t-il (elle) besoin d'une carte pour le parking vélo Oui  Non

L'élève est-il (elle) boursier (e) ?..... Oui  Non

L'élève est-il (elle) pris(e) en charge par l' Aide Sociale à l'Enfance ?.....

**Responsable légal de l'enfant :**

**Père**

**Mère**

**Tuteur**

M  Mme  .....

Nom de jeune fille de la mère .....

Adresse.....

Code Postal..... Ville .....

Téléphone ..... Portable .....

**Profession et adresse des employeurs :**

Père.....

Mère.....

N° Sécurité sociale (carte vitale) du responsable légal .....

Référence bancaire (**joindre obligatoirement un RIB**) .....

**Constitution de la famille :**

Nombre d'enfants ..... Age .....

Si vos frères et sœurs fréquentent un établissement d'enseignement secondaire ou technique **public**, veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Prénom frère/sœur	Etablissement	Interne/DP/Externe	Boursier



## Dossier d'inscription Sécurité sociale étudiante obligatoire

<b>NOM</b> (en capitales)		Sexe	<b>FILIERE DEMANDEE</b> (préciser)	
<b>Prénom</b>				
Né(e) le	Lieu	N° du département	1 <sup>ère</sup> année : .....	
Nationalité	Pays d'origine		OU 2 <sup>ème</sup> année : .....	
Adresse fixe de l'étudiant :			Code postal : .....	
.....			Ville : .....	
Adresse durant l'année scolaire (si différente de l'adresse fixe)			Code postal : .....	
.....			Ville : .....	
<b>Numéro de sécurité sociale de l'étudiant (obligatoire) :</b> (Carte Vitale : n° à 13 chiffres + clé à 2 chiffres)				
<b>Choix du centre de Sécurité sociale étudiante :</b>			<b>LMDE</b> <input type="radio"/>	<b>SMECO</b> <input type="radio"/>
<b>Centre de sécurité sociale des parents :</b>				
Numéro de sécurité sociale du bénéficiaire :				
Organisme de sécurité sociale : (joindre tout justificatif)				
<b>Situation sociale :</b> Boursier de l'enseignement supérieur (si OUI, joindre obligatoirement la notification de bourse du CROUS)			<b>OUI</b> <input type="radio"/>	<b>NON</b> <input type="radio"/>
Numéro de boursier :		Echelon :		
<b>Adresse mail obligatoire :</b>				

- CAS 1** : Vous n'aurez pas 20 ans entre le 1<sup>er</sup>/10/15 et le 30/09/16 inclus.  
**SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE et GRATUITE**
- CAS 2** : Vous aurez 20 ans ou plus entre le 1<sup>er</sup>/10/15 et le 30/09/16 inclus  
**SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE et PAYANTE**  
(sauf Boursier de l'enseignement supérieur sur présentation de la notification du CROUS)
- CAS 3** : Vous êtes ayant droit d'un régime parental et n'aurez pas 20 ans entre le 1<sup>er</sup>/10/15 et le 30/09/16 inclus ou moins de 21 ans pour les autres régimes spécifiques.  
**COUVERT PAR LA SECURITE SOCIALE DES PARENTS**  
➤ Précisez la profession .....
- CAS 4** : Etudiant Etranger, hors EEE et SUISSE de moins de 28 ans.  
**SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE et PAYANTE**  
(sauf Boursier du Gouvernement Français sur présentation du justificatif)

(Cochez la case correspondant à votre situation, voir tableau)

Date : Signature de l'étudiant (et du représentant légal si mineur) :**Pièces à joindre selon votre CAS :**

- 1 RIB ou RIP au nom de l'étudiant (CAS 1, 2 et 4)
- Règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Voltaire, du montant de la cotisation au régime de sécurité sociale étudiante ou notification de bourse enseignement supérieur. (CAS 2 et 4)
- Photocopie de l'attestation de carte vitale du parent sur laquelle figure l'étudiant (obligatoire) (CAS 1)
- Photocopie de l'attestation de carte vitale de l'étudiant ou le cas échéant du parent sur laquelle figure l'étudiant (obligatoire) (CAS 3)
- Extrait d'acte de naissance avec traduction pour le centre payeur (CAS 4)